



Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2020/SEPT/109	
Date du conseil municipal 21/09/2020	OBJET:
Date de la convocation 14/09/2020	CREATION DE POSTE
Date de l'affichage 29/09/2020	

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 14 septembre 2020.

# Étaient présents:

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

#### Étaient absents représentés:

- Sylvie POIRIER représentée par Catherine OUSSET
- Nimca CIGE représentée par Nolwenn LE BOUTER

Monsieur Philippe DUCQ est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de télétransmission : 01/10/2020 Date de réception préfecture : 01/10/2020 Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° 2020/MARS/022 du 2 mars 2020 concernant le tableau des effectifs du personnel territorial – Année 2020,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

# **ARTICLE 1:**

DECIDE la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet.

## **ARTICLE 2:**

DIT que la dépense est inscrite en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 22 septembre 2020

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTE